



Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région de Rabat - Salé - Kénitra
Préfecture de Skhirate - Témara

COMITÉ PRÉFECTORAL D'URBANISME

PROCÈS-VERBAUX

DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION

1. Commune : Harhroua
2. Numéro du dossier : 568/17
3. Maître d'ouvrage : Ste LAG OLAS SARL
4. Maître d'oeuvre : Anouar Bouammi
5. Références foncières : 37010/R
6. Nature du Projet (GP)* : Lotissement de villes
7. Document d'urbanisme :

Commune : Harhoua
Dossier N° : 568/17

31/05/2018

Suite aux commissions en date du 04-01-2018 et du 18-01-2018 ;
Suite aux plans et aux documents fournis à l'AuSt en date du 17-05-2018
et du 25-05-2018 ; et

Le projet ne soulève plus d'objection sous réserve de :

- 1/ Assainir la situation juridique et foncière du terrain objet du projet ;
- 2/ Faire viser le contrat d'architecte par le CRDA ;
- 3/ Réglez les prestations des services rendus à l'AuSt ;

Harou

N.B. : La Commune est tenue de :

- Recueillir les avis de tous les services extérieurs concernés (P.C, REDAF, Télécom, ...)
- Valider le dossier technique d'équipement par les services concernés.

Le 01/07/2018 Dossier N° 568/17

Avis maintenu de la commission du

31/05/2018

Monsser FARJ DONKALL
Chef du Service du Contrôle
et de Vigilance

Harhoua : 568/17

10/01/2019

Suite à la commission en date du 31/05
Suite aux plans et aux cahiers des charges présentés à l'AuSt
en date du 27/01/2019 ;

Le projet ne soulève plus d'objection, sous réserve de :

- 1) Assainir la situation juridique et foncière du terrain objet du projet ;
- 2) Réglez les prestations des services rendus à l'AuSt ;

Harou

10/01/2019

N.B. : La Commune est tenue de :

- Recueillir les avis de tous les services extérieurs concernés (Prestation civile, Télécom, REDAF, ...)
- Valider le dossier technique d'équipement par les services concernés.

DATE DE LA COMMISSION : 31/05/2018

nr : Avis favorable : Avis favorable S/R : A reprogrammer : Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : 05/07/18

nr : Avis favorable : Avis favorable S/R : A reprogrammer : Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION : 10/01/2019

nr : Avis favorable : Avis favorable S/R : A reprogrammer : Sursis à statuer :

Commune D: 568/17	Noms & Emargemen	Co
Observations		
<p>04/01/2018 Dossier à reprogrammer afin d'inviter l'architecte auteur du projet</p>	<p>04/01/2018</p>	
<p>18/01/2018 Avis maintenu de la commission du 04/01/2018</p>	<p>18/01/2018</p>	
<p>31/05/2018 Suite plan modifié le projet ne soulève plus d'objection s/R Fournir dossier technique d'équipement VRD visé par les services concernés</p>	<p>31/05/2018</p>	
<p>05/07/2018 Avis maintenu de la commission du 31/05/2018</p>	<p>05/07/2018</p>	
<p>10/01/2019 Avis maintenu de la commission du 31/05/2018 à savoir : sans objection pour le projet s/R de fournir dossier technique d'équipement VRD visé par les services concernés</p>	<p>10/01/2019</p>	

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer :

DATE

DATE

DATE

Observations

Le 04/01/2018
 Suite au projet déposé, il y a lieu de :

- 1) fournir le statut et pouvoir habilitant à agir au nom de la société,
- 2) concorder entre plan cadastral, plan coté et plan masse (19 de l'annexe / servitude de passage) on a devant mettre à jour le plan cadastral,
- 3) Insérer un plan de situation explicite au plan masse,
- 4) Prévoir un équipement et places de stationnement,
- 5) Prévoir une roquette supplémentaire,
- 6) Prévoir un Certificat de propriété récent ET ce pour compléter l'étude au plus il y a lieu d'inviter l'architecte auteur du projet,

18.04.2018:

Avis maintenu de la commission précédente.)

le 31.05.2018:

Suite au plan modificatif présenté; sans objections pour le projet, sans réserve de faire valider le dossier technique d'équipement par les services de la commune.)

le 05.07.2018:

Avis maintenu de la commission précédente.)

no. 01. 19

Avis maintenu de la commission du 05.07.18.

Chryse

Chryse
31.05.18

Chryse
05.07.18

Chryse
no. 01. 19

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION : 18.04.2018

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION : 05.07.2018

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer:

Sursis à statuer: